



Société

# En ruralité, des violences conjugales plus difficiles à détecter

“ Le 25 novembre est la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Depuis le début de l'année, 100 féminicides ont été comptabilisés en France. En ruralité, les victimes sont plus isolées et connaissent moins bien les dispositifs, ce qui les rend plus difficiles à repérer. ”

« Près de 50 % des féminicides sont commis en ruralité alors qu'un tiers seulement des françaises y vivent. » C'est le rapport du Sénat, « Femmes et ruralités, en finir avec les zones blanches de l'inégalité », publié en octobre 2021 qui a révélé ce chiffre. Huit sénateurs de territoires ruraux et de tous bords politiques, dont Marie-Pierre Monier, sénatrice de la Drôme, ou encore Raymonde Poncet Monge, sénatrice du Rhône, ont passé dix mois à élaborer cet état des lieux sur la vie des femmes en ruralité. Emploi, santé, mais aussi lutte contre les violences conjugales y sont analysés sous le prisme de chiffres et d'auditions d'acteurs et actrices de terrain.



Lors de la remise au Sénat du rapport « Femmes et ruralités en finir avec les zones blanches de l'inégalité » avec les huit rapporteurs.

## Les numéros d'urgence

- Si vous êtes témoin ou victime de violences conjugales : composez le 3919 (numéro gratuit et anonyme).
- Composez le 17.
- Ou écrivez au 114 si vous êtes sourde ou malentendante (ou en cas d'impossibilité de passer un appel).
- Composez le 0 800 05 95 95 en cas d'agression sexuelle.
- Le 119 si vous êtes un enfant en danger.
- Pour accéder au tchat du gouvernement : <https://arretonslesviolences.gouv.fr/>
- Pour les plus jeunes : <https://commentonsaime.fr/> propose un tchat avec des professionnelles.

dispositifs mis en place. Ainsi, le département de l'Ardèche compte depuis 2021, deux intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (ISCG). « Elles sont bien placées pour accompagner les personnes qui viennent déposer plainte », indique la déléguée départementale. D'après le gouvernement, près de 400 ISCG sont en poste sur le territoire français. Le rapport du Sénat recommande d'en déployer encore plus, les gendarmeries étant souvent le premier lieu ressource pour les femmes vivant en territoire rural. La députée de la troisième circonscription de la Drôme, Marie Pochon, a d'ailleurs fait

voter à l'Assemblée nationale mercredi 16 novembre un amendement pour la constitution de brigades de gendarmes mobiles afin de recueillir plus facilement les dépôts de plaintes des victimes de violences conjugales.

## Constituer un réseau local

Sans transports en commun, parfois privées de voiture, les femmes sont facilement isolées des services publics, mais aussi de leurs amis ou familles. « Les difficultés de mobilité sont à l'origine d'un isolement plus grand et entravent la lutte contre les violences conjugales, en rendant plus complexes le déplacement en gendarmerie comme le départ du domicile », met en évidence le rapport du Sénat. Comme la mobilité, le manque d'anonymat dans les villages, la peur du « qu'en-dira-t-on » fragilisent l'identification de ces violences.

Constituer un réseau devient donc essentiel. « Il faut que tous les acteurs se parlent », estime Camille Niang. Les travailleurs sociaux des MSA ne sont pas forcément les premiers interlocuteurs sollicités sur les questions de violences conjugales, mais cela leur arrive de repérer et signaler ces situations. « Nous finançons des associations locales de lutte contre les violences faites aux femmes, in-

dique Elsa Rosnet, responsable de secteur des travailleurs sociaux MSA Alpes du Nord. Je constate que ces associations parfois basées en ville essaient d'aller de plus en plus vers des publics ruraux. » Les CIDFF (centres d'informations sur les droits des femmes et des familles), présents dans tous les départements, tiennent aussi des permanences régulières sur les territoires ruraux et les associations de luttes pour les droits des femmes proposent souvent des formations à destination des forces de l'ordre, professionnels de santé ou élus locaux.

## Connaitre les différents dispositifs

Lorsque l'on évoque les violences conjugales, on parle de violences physiques mais aussi sexuelles, psychologiques, économiques ou numériques qui se poursuivent parfois après la séparation des conjoints. C'est pourquoi il est essentiel de faire connaître les différents dispositifs de prévention et de lutte contre ces violences : numéros d'urgence (voir encadré), bracelets anti-rapprochement, téléphones graves dangers, etc. La méconnaissance et l'inégale répartition des outils sur les territoires, des hébergements d'urgence ou des personnels formés expliquent cette double peine des victimes en ruralité. Les acteurs et actrices cherchent alors des solutions alternatives, comme dans le sud de la Drôme où une élue « a convaincu son conseil municipal d'affecter un appartement aux femmes victimes de violences sur les crédits de rénovation de la mairie », témoigne Marie-Pierre Monier dans le rapport du Sénat. ■

Elodie Potente

1. Les rapporteurs sont : Jean-Michel Arnaud, Bruno Belin, Nadège Havel, Pierre Médevielle, Marie-Pierre Monier, Guyène Pantel, Raymonde Poncet Monge et Marie-Claude Varailles.  
2. À noter, dans ces chiffres, 21 hommes ont aussi été tués par leurs compagnes ou compagnons en 2021.

**RÉSEAU VIOLENCES INTRAFAMILIALES /** Particulièrement sensibilisée à la cause des femmes et marquée par des récentes et dramatiques affaires qui prouvent que beaucoup restent encore à faire, Nathalie Bonnot, secrétaire départementale aux droits des femmes de Saône-et-Loire n'a cessé d'œuvrer pour la prise de conscience des différentes formes de violences intrafamiliales et pour apporter des solutions.

## Un combat mené au cœur des territoires

La raison d'être des réseaux Violences intrafamiliales (Vif) est notamment de permettre de fédérer l'ensemble des acteurs intervenant dans ces situations « pour à la fois déconstruire la représentation que l'on a des violences intrafamiliales et parler le même langage », présente Nathalie Bonnot. Et ce depuis le gendarme qui reçoit la plainte,

jusqu'aux structures d'accueil, en passant par l'hôpital, les magistrats, etc. « Il faut un temps pour tout, poursuit la déléguée départementale des droits des femmes, et pour amener les victimes à déposer plainte, cela peut demander du temps ». D'où l'importance de ces réseaux qui permettent à chacun de jouer leur rôle : l'annuaire partagé fait que tout un chacun sait vers qui se tourner en fonction des problématiques et des besoins spécifiques des victimes.

l'installation de nouveaux réseaux Vif, elle espère aussi étendre le périmètre d'actions de certains existants. La communication entre ces différents professionnels est primordiale pour pouvoir agir au mieux et au plus efficace pour les victimes. « C'est une notion qui est souvent primordiale et qui doit parfois encore être rappelée. Ainsi, pour le bien des victimes, le secret professionnel doit être partagé, les victimes en sont de toute façon informées ».

## Des interlocuteurs dès le dépôt de plainte

Autre satisfaction pour Nathalie Bonnot : la mise en place des intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie, les ISCG. Ces intervenants, actuellement toutes des femmes au profil d'assistante sociale, sont placés en gendarmerie et en commissariat, servent d'interface entre les victimes et les officiers et viennent combler un manque de relais entre les forces de l'ordre et les structures sociales. Ces postes sont pris en

## Le jeu en réseau

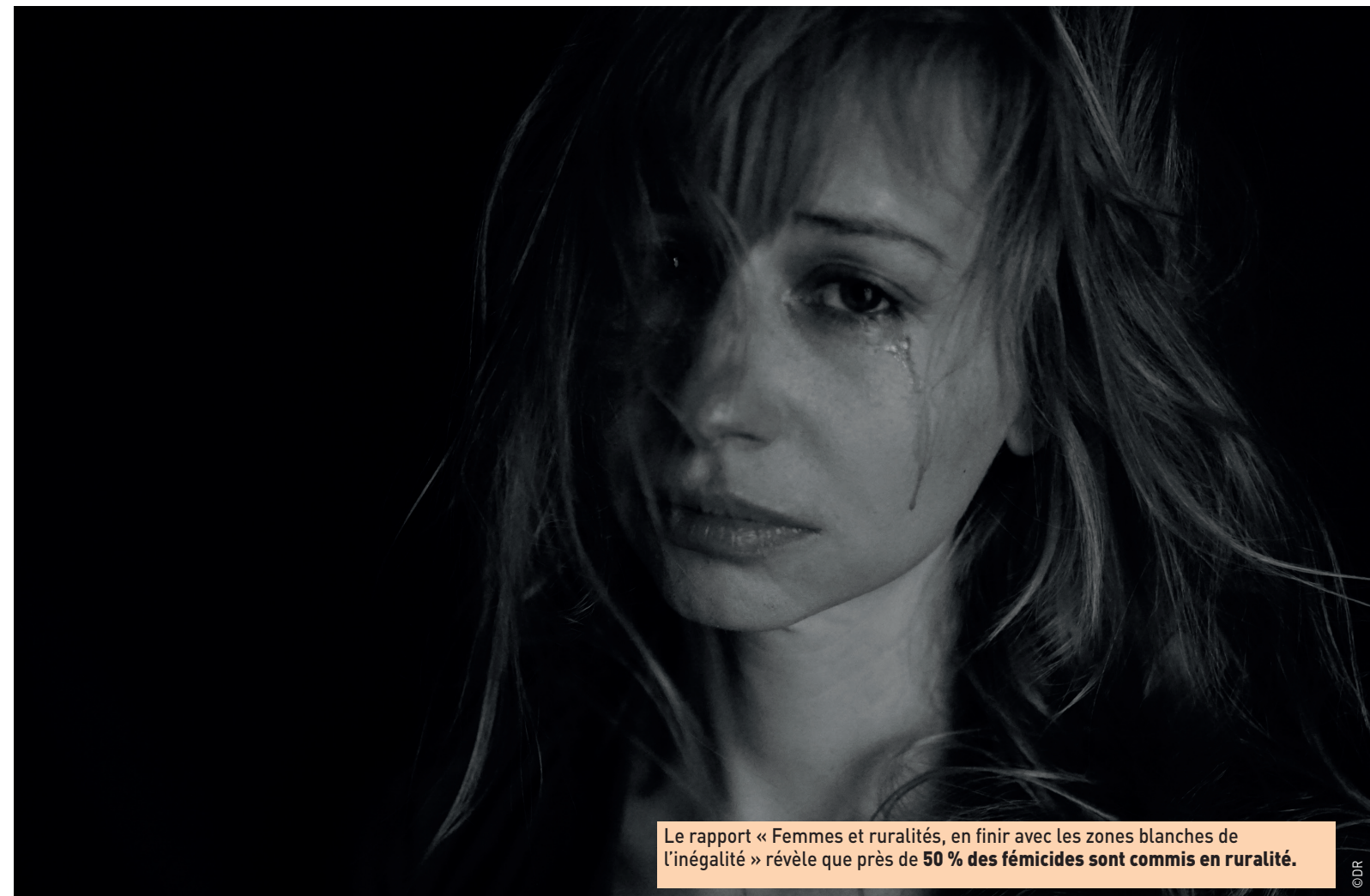
Pour faciliter la prise de contact entre les membres du réseau Vif et que chacun comprenne bien les enjeux de ce réseau, Nathalie Bonnot est à l'initiative du jeu S.Team (prononcé « estime »). Constitué d'un plateau et d'un système de cartes et de dés, il permet ainsi de « bien travailler ensemble », de « mieux comprendre les Vif » et de « se soutenir ». ■



Nathalie Bonnot, déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité.

aux signaux d'alerte et pour qu'ils aient encore plus de clés pour recueillir la parole des victimes et gagner leur confiance ». Et pour qu'ils soient informés d'un maximum d'éléments comme sur la rédaction des interruptions temporaires de travail : selon le nombre de jours accordés, une ITT ne débouche pas sur les mêmes procédures juridiques. Autant d'éléments qui peuvent s'avérer déterminants au final. ■

Françoise Thomas



Le rapport « Femmes et ruralités, en finir avec les zones blanches de l'inégalité » révèle que près de 50 % des féminicides sont commis en ruralité.

**ÉCOUTE /** Dans de nombreux territoires, les associations prennent le relais des institutions pour aider les femmes à sortir de la violence. Écoute attentive, accompagnement à la gendarmerie ou encore hébergement d'urgence, les bénévoles et salariés de ces structures sont en première ligne sur le terrain.

## Sur le terrain, des associations essentielles

Depuis sa création en 2020, les Chouettes, association basée à Die, dans la Drôme, a accompagné une quarantaine de personnes dans leur parcours de sortie de la violence. Implantée sur un territoire très enclavé et rural, au pied du Vercors, l'association propose de l'écoute attentive et bienveillante avant d'accompagner les femmes (seules trois bénévoles sur douze sont accompagnantes) vers les institutions adéquates : gendarmerie, tribunal, etc. Un travail fastidieux et au long court mais essentiel. « Les femmes appellent les Chouettes au moment où elles vont nommer ce qui leur arrive, indique Françoise Mar, coprésidente de l'association. Ce qu'il faut rappeler c'est que lors d'une dispute normale avec son conjoint, on n'a pas peur de l'autre ». Lorsqu'il y a violence, il y a de l'em-

prise, ce qui peut retarder la prise de conscience de la situation. « On peint avec elles un tableau de ce qui se passe, mais on n'est ni juriste, ni thérapeute, ni soignante », rappelle la bénévole des Chouettes. En maillant le territoire avec d'autres associations comme le CIDFF (centre d'information sur les droits des femmes et des familles) du département, certains centres hospitaliers et les élus locaux ou encore la gendarmerie, les Chouettes interviennent sur toute la vallée de la Drôme et parfois au-delà, soit un bassin d'environ 50 000 habitants, autant dire un territoire très étendu pour elles. En attendant que d'autres Chouettes essaient dans le département, elles tentent de « rendre le parcours des femmes le plus confortable possible » et font avec les moyens du bord.

## La question complexe de l'hébergement

« Les solutions d'hébergement aujourd'hui offertes par les services intégrés de l'accueil et de l'orientation (SIAO) et la plateforme d'hébergement d'urgence sont concentrées dans les zones urbaines où elles demeurent insuffisantes », indiquait le lieutenant-colonel Denis Mottier, de la Gendarmerie nationale au Sénat. Depuis le Grenelle contre les violences conjugales, 2 000 places d'hébergement d'urgence ont été créées. Mais dans les territoires ruraux, elles sont encore trop peu nombreuses. Par exemple, l'Ain compte 44 places, la Drôme 61, l'Ardèche 10 et l'Isère 213. Ainsi, les associations très localisées ont un rôle à jouer. Dans l'Ain, l'association Tremplin, qui agit contre l'exclusion au niveau du logement, de la santé, du travail et de l'hébergement a mis en place des appartements d'urgence pour pouvoir mettre à l'abri des femmes victimes de violences. Dans la vallée de la Drôme, l'association Femmes à l'abri 26 vient de fêter ses un an et lancer une opération « 100 pour 1 », soit la recherche de 100 donateurs qui donneraient 5 € par mois pour financer l'appartement d'une victime qui cherche à se reconstruire. Camille Niang, déléguée départementale aux droits des femmes de l'Ardèche, a suivi en 2019 la création de Cultivons la confiance, une association qui propose de l'hébergement dans la vallée de l'Eyrieux, via un réseau de familles d'accueil et des appartements. « Les associations sont des structures qui agissent sur un secteur géographique plus restreint et permettent d'accompagner efficacement les victimes », rappelle-t-elle. ■

Elodie Potente



Les associations jouent un rôle essentiel pour accompagner les femmes en détresse.

## LIRE / Il est où le patron ?



Il est où le Patron ? par Maud Bénézit et les Paysannes en polaire, aux éditions Marabout, 192 p, 17,95 €. Sortie le 5 mai 2021.

Voilà un titre de BD qui ne peut que rappeler des situations vécues à nombre d'agricultrices voire... à toutes les agricultrices ! Devant le constat désolant que le secteur agricole n'échappe malheureusement pas aux relents machistes de notre société, cinq agricultrices se sont lancées dans ce projet de bande dessinée pour interpeller une nouvelle fois sur le côté injuste, frustrant voire violent de cette situation. Elles sont éleveuses de chèvres, de moutons ou apicultrices, en Ardèche ou dans le Bugey. Fanny, Céline, Florie, Marion et Guilaine, les Paysannes en polaire, se sont rencontrées sur le banc de leur école d'ingénieur agronome ou dans le cadre d'organisations féministes ou agricoles. Leur amitié se forge alors d'autant plus qu'elles découvrent qu'elles ont bataillé de la même façon pour tout simplement faire le métier dont elles rêvent. Si elles ont mille anecdotes « savoureuses » à raconter, aucune d'elles n'a cependant la fibre artistique. Elles font donc appel à la dessinatrice Maud Bénézit pour mettre leurs héroïnes en image. Le résultat se retrouve dans cet ouvrage de 192 pages mettant en scène trois paysannes, Jo, Anouk et Coline, aux physiques loin des stéréotypes féminins vantés à longueur de journée : l'une est petite et maigre, l'autre a des grosses fesses et des petits seins, la troisième est plus grande que son mari ! Mais toutes trois sont aussi, comme dans la vraie vie, passionnées par leurs petites bêtes : respectivement chèvres, abeilles et moutons. Si ces personnages sont fictifs, toutes les situations racontées ont en revanche bien été vécues. Certaines témoignent d'injustices qui leur ont été faites, de réflexions de la part de leur entourage familial, professionnel ou du grand public mettant pouvoir mettre à l'abri des femmes victimes de violences. Dans la vallée de la Drôme, l'association Femmes à l'abri 26 vient de fêter ses un an et lancer une opération « 100 pour 1 », soit la recherche de 100 donateurs qui donneraient 5 € par mois pour financer l'appartement d'une victime qui cherche à se reconstruire. Camille Niang, déléguée départementale aux droits des femmes de l'Ardèche, a suivi en 2019 la création de Cultivons la confiance, une association qui propose de l'hébergement dans la vallée de l'Eyrieux, via un réseau de familles d'accueil et des appartements. « Les associations sont des structures qui agissent sur un secteur géographique plus restreint et permettent d'accompagner efficacement les victimes », rappelle-t-elle. ■